



- PM3 - PPRT Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques Technologiques
- AS1 - Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux destinées à la consommation humaine et des eaux minérales
- A4 - Servitudes concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'emprise du lit de ces cours d'eau
- PM1 - PPRI Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles
- PM1 - PPRN Servitudes résultant des Plans de Prévention des Risques naturels prévisibles
- T1 - Servitudes relatives aux voies ferrées
- EL7 - Servitudes d'alignements
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État
- PT2 - Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques, concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État
- AC2 - Servitudes de protection des sites et des monuments naturels inscrits
- I4 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques Haute Tension et Très Haute Tension, moyenne tension
- I3 - Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz
- EL3 - Servitudes de halage et de marchepied
- AC1 - Servitudes de protection du monument historique inscrit
- AC1 - 500 mètres autour des monuments historiques
- AC1 - Périmètre délimité des abords (procédure en cours)

0 100 200 300 400 500 mètres